

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/02/2017

Dossier complet le

03/02/2017.

N° d'enregistrement

2017-004897

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une Halle des sports sur la Commune de St-Martin-de-Londres (34)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Martin-de-Londres

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Le Maire, Jean-Louis RODIER

RCS / SIRET

213 402 746 00019

Forme juridique

Collectivité territoriale

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°38 :	Construction d'équipements culturels, sportifs et de loisirs

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'un équipement sportif (nouvelle Halle des Sports) à proximité des équipements urbains existants et du centre-bourg. Il s'agit de la construction d'une salle multi-sports avec un terrain pouvant faire office de terrain de jeu de tambourin en salle, terrain de handball, volley et basket et terrain de tennis.

#### 4.2 Objectifs du projet

La commune de St-Martin-de-Londres est dotée de plusieurs infrastructures municipales rassemblées en un seul lieu, formant un secteur ludico-sportif situé autour du groupe scolaire (stade de football, 2 terrains de tennis, gymnase, dojo, salle des jeunes, terrains de boules avec préau, petite aire de jeux pour enfants). Malheureusement, les équipes des différentes associations pratiquant des sports en salle (handball, volleyball, basketball) ne peuvent organiser des rencontres à domicile du fait des dimensions trop petites, et donc non réglementaires, du gymnase actuel, lequel est principalement dédié aux groupes scolaires. En effet, suite à la récente loi sur les rythmes scolaires, de plus en plus d'activités périscolaires monopolisent ce petit gymnase, ne permettant plus d'offrir aux associations sportives les créneaux nécessaires à leurs entraînements. À noter également que la pratique du sport local, le jeu de tambourin, n'a pu se développer sur St-Martin-de-Londres par manque d'espace municipal disponible. Les jeunes St-Martinois adeptes de ce sport sont donc inscrits dans les communes voisines de Notre-Dame-de-Londres ou de Viols-le-Fort. Cependant, ces villages ne possèdent que des terrains d'extérieur et sont contraints, durant l'hiver, de quémander des hébergements dans les Halles de Sports de St-Mathieu-de-Trévières ou de St-Clément-de-Rivière.

Aussi pour répondre à toutes ces attentes, les élus de St-Martin-de-Londres souhaitent construire une Halle de Sports aux dimensions permettant la pratique réglementaire de toutes ces activités, dont notamment le jeu de tambourin en salle.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'une halle des sports comprenant un terrain multi-sports ainsi que le jeu de tambourin en salle, des gradins, des vestiaires et un parking extérieur.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halle des sports pourra accueillir les associations sportives de la commune et de l'intercommunalité en fonction des plannings, et organiser des tournois.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS projet de halle des sports - zone Ue2 - en cours
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Évaluation des incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le programme de construction prévoit les éléments suivants : un terrain de jeu comportant des gradins et des espaces libres (pour une surface de 1400 m <sup>2</sup> ), des sanitaires publics et privés (pour une surface de 50 m <sup>2</sup> ), des vestiaires (pour une surface de 100 m <sup>2</sup> ), un local infirmerie (pour une surface de 13 m <sup>2</sup> ), des bureaux (pour une surface de 60 m <sup>2</sup> ), un hall d'accueil (pour une surface de 90 m <sup>2</sup> ), un espace de circulation (pour une surface de 160 m <sup>2</sup> ). Soit au total, une superficie de 1873 m <sup>2</sup> . La surface des voiries et réseaux divers (VRD) et des parkings est de 3943m <sup>2</sup> .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint-Martin-de-Londres  
9 Place de la Mairie  
34230 Saint-Martin-de-Londres

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 44 ' 9.06 Lat. 43 ° 47 ' 28.11

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Landes et friches sans usage particulier

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols, révision approuvée par DCM du 22 décembre 2001, 6ème modification approuvée par DCM du 30/11/2015.  
Le site est actuellement en zone agricole NC au POS approuvé.  
Une déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS est en cours.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Requalification du centre village avec zone de rencontre et création d'infrastructures sportives et culturelles à proximité, avec mise en place d'une liaison douce reliant le centre et les différents équipements existants et à venir.</p>			

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation 'Bassin versant de la haute vallée de l'Hérault - secteur Nord' approuvé par arrêté préfectoral le 03/08/2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9112004 « Hautes garrigues du Montpelliérais »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effets du projet sur l'environnement sont la destruction de milieux naturels ordinaires : 1800m<sup>2</sup> de friches et de zones rudérales et 670m<sup>2</sup> de haies et recrûs de frênes, soit environ 2470m<sup>2</sup>.</p> <p>Un fossé temporairement humide (100 ml), susceptible d'accueillir le martin pêcheur en période de nidification, traverse le site mais sera préservé dans sa plus grande majorité (seul un accès piéton et véhicule sera créé à son niveau par une passerelle ou un busage).</p> <p>La nature de la végétation et la position du site (entre la RD986 et la rue des sapeurs) ne permet que l'installation d'espèces de faune opportunistes et anthropophiles.</p> <p>Le site étant déjà isolé par l'urbanisation et les infrastructures (entre la RD986 et la rue des sapeurs), il n'y aura ni fragmentation, ni dysfonctionnement des milieux naturels.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet consomme environ 2470m<sup>2</sup> de milieux naturels, dont 1800m<sup>2</sup> de friches et zones rudérales et 670m<sup>2</sup> de haies et recrûs de frênes.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La Halle des sports sera raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune.</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Accueil du public dans le cadre d'activités sportives.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de Halle des sports ne prévoit pas d'accueil du public supérieur à 1000 personnes. Les habitats naturels impactés ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Au vu des milieux naturels et du contexte d'urbanisation, la seule espèce du FSD des Hautes Garrigues du Montpellierais susceptible de fréquenter la zone en période de nidification est le Martin-pêcheur d'Europe (fossé humide), mais le secteur est trop peu favorable (mise en eau temporaire, faible inclinaison des berges) pour être considéré comme un site de nidification potentielle.

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs sur l'environnement et la santé.

PPRI = non compris dans le périmètre

POS = zone ND (réglement annexé)

PROJET non soumis à la loi sur l'eau

Pas de travaux de dépêchements prévus

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominalives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire d'évaluation simplifié des incidences du projet sur les sites Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ST Martin de Coudert le 19.07.17.

Signature

